

Troisième section

—
N° 2008-0149

Articles L. 1612-5 du code général
des collectivités territoriales

AVIS

LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DU NORD - PAS-de-CALAIS ;

Vu le code des juridictions financières, notamment ses articles L. 211-7, L. 232-1, L. 242-1, L. 242-2, R. 232-1 et R. 242-1 à R. 242-3 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-5 et R. 1612-21 ;

Vu les lois et règlements relatifs aux budgets des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu la lettre du préfet du Pas-de-Calais du 16 mai 2008, enregistrée le 16 mai 2008 au greffe de la chambre régionale des comptes du Nord - Pas-de-Calais, par laquelle le préfet du Pas-de-Calais a saisi la chambre régionale des comptes en application de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), au motif que le conseil municipal n'a pas adopté en équilibre réel le budget principal et deux budgets annexes pour l'exercice 2008 ;

Vu le courrier du 19 mai 2008 par lequel la présidente de la troisième section, pour le président, a demandé au préfet les justifications complémentaires nécessaires à l'élaboration du budget ainsi que la communication des budgets 2008, compte administratif 2007 et compte de gestion 2007 de deux comptes annexes non transmis en application du principe d'unité budgétaire ;

Vu les courriers complémentaires enregistrés au greffe de la chambre les 19 et 29 mai 2008, par lesquels le préfet du Pas-de-Calais a communiqué à la chambre les documents requis et finalement complété la saisine ;

Vu la lettre du 19 mai 2008 par laquelle la présidente de la troisième section de la chambre régionale des comptes du Nord - Pas-de-Calais a informé le maire de la commune de la transmission susvisée, et de la possibilité qu'il avait de présenter ses observations conformément à l'article R. 242-1 du code des juridictions financières, soit par écrit, soit oralement dans les conditions prévues à l'article L. 242-2 dudit code ;

Vu les observations et les documents apportés en réponse par le maire de la commune lors des réunions des 21 mai, 11 et 23 juin 2008, ainsi que par courriers en date des 27, 28 et 30 mai et des 9, 10 et 19 juin 2008, faisant état de ses prévisions de réduction des charges de fonctionnement pour la résorption du déficit budgétaire de la commune ;

Vu les documents et les informations recueillis en cours d'instruction ;

Ensemble les pièces à l'appui ;

Vu les conclusions du commissaire du Gouvernement ;

Après avoir entendu M. Sébastien Heintz, magistrat, en son rapport ;

REND l'avis suivant :

I - SUR LA RECEVABILITE DE LA SAISINE PAR LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS

A - Sur le motif

Considérant qu'en application de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales « *Lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas voté en équilibre réel, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'Etat dans un délai de trente jours à compter de la transmission prévue aux articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1, le constate et propose à la collectivité territoriale, dans un délai de trente jours à compter de la saisine, les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire et demande à l'organe délibérant une nouvelle délibération* » ;

Considérant que par lettre du 16 mai 2008, enregistrée au greffe de la chambre le 16 mai 2008, le préfet du Pas-de-Calais a saisi la chambre régionale des comptes en application de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), au motif que le conseil municipal d'Hénin-Beaumont, d'une part, n'a pas voté en équilibre le budget des comptes annexes « ZAC du Bord des Eaux » et « Parc d'activités » pour l'exercice 2008, en section de fonctionnement et d'investissement et, d'autre part, qu'il n'a pas non plus voté en équilibre réel le budget du compte principal en section d'investissement, du fait de restes à réaliser qui n'auraient pas été évalués de manière sincère en recettes, et de l'insuffisance des ressources propres en section d'investissement pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice ;

B - Sur les délais

Considérant que lors de sa séance du 9 avril 2008, le conseil municipal d'Hénin-Beaumont a adopté le compte administratif arrêtant les comptes pour 2007, compte principal et comptes annexes, puis a constaté et affecté les résultats de l'exécution 2007 ; que, lors de sa séance du 10 avril 2008, le conseil municipal d'Hénin-Beaumont a adopté le budget primitif pour 2008, compte principal et comptes annexes ; que ces documents ont été transmis et reçus en sous-préfecture de Lens le 16 avril 2008 ;

Considérant que le courrier de saisine du préfet du 16 mai 2007 a été enregistré au greffe de la chambre le même jour ; que cette saisine est par conséquent intervenue dans le délai de trente jours prévu à l'article L. 1612-5 du CGCT ;

Considérant qu'aux termes des articles R. 1612-8 et R. 1612-19 du CGCT, la saisine de la chambre au titre de l'article L. 1612-5 du CGCT doit, pour ouvrir le délai d'un mois imparti à la chambre pour rendre son avis, être accompagnée de l'ensemble des informations et documents utilisés pour l'établissement du budget ; que la saisine a ainsi été complétée des éléments nécessaires par courrier enregistré au greffe de la chambre le 29 mai 2008 ; qu'ainsi la saisine est recevable ;

II - SUR L'EQUILIBRE REEL DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2008

Considérant qu'en application du principe de l'unité budgétaire, le budget d'une collectivité territoriale est constitué du budget principal et, le cas échéant, du ou des budgets annexes ;

Considérant que le budget de la commune d'Hénin-Beaumont comprend cinq budgets annexes, dont trois relatifs à des services à caractère administratif (ZAC du Bord des Eaux, Parc d'activités, Lotissement Brossolette) et deux à caractère industriel et commercial (Complexe cinématographique, régie municipale des pompes funèbres) ;

Considérant qu'aux termes de l'article L. 1612-4 du CGCT, « *Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.* » ;

Considérant que le budget primitif pour 2008 a été voté par le conseil municipal pour les montants suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMPTE PRINCIPAL	34 656 980,00	34 656 980,00	13 022 103,53	13 022 103,53
ZAC DU BORD DES EAUX	4 491 322,51	3 000,00	703 639,52	9 585 480,29
PARC D'ACTIVITES	2 426 594,00	10 000,00	559 678,00	277 135,00
LOTISSEMENT BROSSOLETTE	203 426,32	203 426,32	203 426,32	203 426,32
COMPLEXE CINEMA	1 507 645,00	1 507 645,00	579 948,74	579 948,74
POMPES FUNEBRES	94 378,37	94 378,37	10 273,72	10 273,72

Considérant que les documents présentés à l'appui de la saisine et ceux recueillis au cours de l'instruction conduisent aux constats suivants :

A - Reprise des résultats 2007

Considérant que le budget primitif 2008 a été adopté en reprenant les résultats du compte administratif 2007, en compte principal et comptes annexes, y compris les restes à réaliser ;

Considérant qu'il est apparu que le maire, ordonnateur, a engagé au cours de l'année 2007 comme en 2006 plus de dépenses de fonctionnement que ne l'autorisait le budget arrêté pour ce même exercice ; qu'il ne lui a donc pas été possible de mandater ou de rattacher à l'exercice toutes les dépenses engagées au cours des années en cause ; que le montant en cause en 2007 s'élève à quelque 2,2 M€, selon les informations communiquées à la chambre ; que le report de ces dépenses en 2008, par inscription de leur montant au budget de cet exercice, a pour effet de fausser la sincérité du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2007 en section de fonctionnement, comme la bonne exécution du budget primitif 2008 ;

Considérant que durant plusieurs années, des subventions ont été versées (notamment à la SAEMIC) par la commune sans être comptabilisées budgétairement dans le compte annexe « Parc d'activités », ce qui a minoré au total de 4,1 M€ le report des déficits antérieurs de fonctionnement de ce compte annexe ;

Considérant que, compte tenu du montant des dépenses prises en charge en section de fonctionnement, les besoins en trésorerie de la commune au cours de l'exercice 2007 n'ont pu être couverts en totalité par des ressources hors emprunt et cessions d'immobilisations ; que le financement des besoins récurrents et de court terme par des ressources ponctuelles et non renouvelables caractérise une situation financière dégradée ;

Considérant, par ailleurs, que les comptes administratif et de gestion de l'exercice 2007 de la commune font apparaître une insuffisance des recettes par rapport aux dépenses, ainsi qu'une capacité d'autofinancement négative ; que ces résultats, hors normes pour toute collectivité, renforcent le constat précédent sur la situation financière ;

Considérant que le caractère incomplet des écritures de transfert des immobilisations en cours aux comptes d'immobilisations amortissables et de manière plus générale, la qualité de l'inventaire font peser un doute sur le niveau réel des amortissements à assumer par la commune, probablement sous-estimés ; qu'au vu des données actuellement disponibles, il n'est cependant pas possible en l'état de rétablir le niveau réel des amortissements requis ;

Considérant que les documents juridiques et assurances dont disposait la commune au 31 décembre 2007 ne permettaient pas de considérer comme certaines 3,2 M€ de recettes inscrites en restes à réaliser (cf. point spécifique sur ce sujet) ;

Considérant que, au vu des éléments précédents, dans l'hypothèse où les comptes auraient été strictement tenus en application des principes comptables, la commune aurait présenté non pas un résultat équilibré mais un déficit global consolidé (compte principal et comptes annexes) pour 2007, compris les restes à réaliser et les résultats d'exécution de l'exercice 2006, s'élevant à un montant total de 9 022 552 €, soit 26,6 % des recettes de fonctionnement ; que, toutefois, ce montant ne constitue qu'une estimation sans autre valeur qu'informative ;

Considérant, en effet, que le compte administratif a été adopté valablement et se trouve désormais exécutoire ; que, en dépit de l'estimation faite plus haut du déficit tel qu'il devrait être si l'application stricte des principes comptables était intervenue en temps utile, le résultat 2007 ne peut être modifié ;

Considérant que, depuis la dernière intervention de la chambre, les anomalies comptables ont atteint un niveau tel que l'assemblée délibérante ne dispose plus d'états financiers fiables ; que dès lors la situation financière et les marges de manœuvre de la ville ne peuvent être analysées correctement ; que le rétablissement de la sincérité des comptes est un préalable indispensable afin que le conseil municipal puisse décider de son budget en pleine connaissance de cause dans une situation appelant par ailleurs des mesures de redressement ;

Considérant qu'il conviendra donc d'assumer sur l'exercice 2008 la charge budgétaire impliquée par le nécessaire rétablissement de la sincérité des comptes ;

B - Budget Annexe « Zone industrielle Parc d'activités »

Considérant que le budget a été adopté en déséquilibre en section d'investissement, les prévisions de dépenses excédant les prévisions de recettes de **282 544 €** ;

Considérant que le compte annexe présente au bilan 4 128 153 € de dépenses inscrites à l'article 458 « Opérations pour le compte de tiers » ; que cette inscription non budgétaire correspond en fait, lors d'exercices antérieurs, à des subventions versées notamment à la SAEMIC, qui auraient dû être assumées budgétairement en dépenses de fonctionnement au chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » ; que le rétablissement de la sincérité des comptes impose d'apurer l'article 458 par la constatation d'une charge budgétaire correspondante au chapitre 65 ; que, par conséquent, les prévisions de dépenses au chapitre 65 doivent être augmentées de 4 128 153 € ;

Considérant qu'il en résulte que les prévisions de dépenses de fonctionnement de 4 429 842 € auxquelles il convient d'ajouter le report des déficits antérieurs de fonctionnement de 2 124 903 € excèdent les prévisions de recettes de fonctionnement de **6 544 745 €** ;

Considérant ainsi que le budget du compte annexe « Zone industrielle Parc d'activités » n'a pas été adopté en équilibre réel, au sens de l'article L. 1612-4 du CGCT, en fonctionnement comme en investissement ;

C - Budget Annexe « ZAC du Bord des Eaux »

Considérant que les prévisions de recettes auxquelles il convient d'ajouter les reports d'excédents d'investissement excèdent les prévisions de dépenses de 8 881 841 € ; qu'en l'application de l'article L. 1612-7 du CGCT, la section n'est pas en déséquilibre ; que l'excédent ainsi dégagé peut cependant en aucun cas financer les dépenses de fonctionnement du compte annexe et ne saurait ainsi constituer une compensation des déficits reportés de fonctionnement ;

Considérant que l'examen des dépenses engagées depuis le début de l'année 2008 fait apparaître qu'au moins 9 248 € de dépenses du chapitre 011 « charges de gestion courante » concernent en fait l'exercice précédent ; que cette somme est venue grever d'autant les crédits votés pour les dépenses de 2008 ; que l'impératif de sincérité des comptes exige d'opérer un strict rattachement des charges à l'exercice qui les concerne ; qu'ainsi, la nécessité d'assumer sur les crédits budgétaires 2008 les dépenses de 2008 en plus de celles qui relevaient en fait de 2007 impose d'augmenter les prévisions de dépenses à hauteur des reports de 2007, soit 9 248 € ;

Considérant que les prévisions rectifiées de dépenses de fonctionnement de 167 248 € et le report des déficits antérieurs de 4 333 321 € excèdent les prévisions de recettes de **4 497 569 €**; que le budget n'a ainsi pas été adopté en équilibre réel en section de fonctionnement au sens de l'article L. 1612-4 du CGCT ;

D - Budget Annexe « Lotissement Pierre Brossolette »

Considérant que la perspective de réintégration du compte annexe au compte principal impose de solder les comptes et notamment de reprendre une subvention d'investissement versée par le budget principal à hauteur de 95 108 € en même temps que les stocks de terrains ; que toutes les opérations nécessaires n'ont pas été inscrites au budget ;

Considérant que cette opération doit se traduire par une prévision de dépenses au compte 1328 « Autres subventions d'équipement on transférables » de 95 108 €, trouvant sa contrepartie dans une prévision de recettes supplémentaire au compte principal à l'article 1328 du même montant (budgétaire) ; que, simultanément, la prévision de dépenses au compte 71355 pour annulation du stock doit être augmentée de 95 108 €, trouvant sa contrepartie par une recette identique soldant le compte 3555 de stocks ; qu'enfin, la réintégration des opérations au compte principal impose d'augmenter d'autant la prévision de recettes au compte 773 à hauteur de 95 108 €, trouvant sa contrepartie en prévision de dépenses de même niveau en section d'investissement du compte principal au chapitre 23 « Immobilisations en cours » ;

Considérant, toutefois, que la rectification nécessaire des écritures n'a pas d'impact budgétaire au niveau du compte annexe et que le budget du compte annexe apparaît ainsi adopté en équilibre en fonctionnement comme en investissement ;

E - Autres budgets annexes

Considérant que, sous réserve des contrôles opérés, les autres comptes annexes apparaissent adoptés en équilibre réel ;

F - Budget principal - Restes à réaliser et prévisions en dépenses d'investissement

Considérant que les restes à réaliser en dépenses correspondent aux dépenses engagées non mandatées (R. 2311-11 CGCT) ; que l'analyse précise des justifications à l'appui de l'état des restes permet de constater que le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement peut être réduit de 21 994,59 € ;

Considérant que les opérations nécessaires à la réintégration du compte annexe « Lotissement Pierre Brossolette » imposent, afin d'équilibrer les écritures adoptées dans le compte annexe, d'inscrire la reprise de stocks de terrains en tant qu'immobilisations en cours (y compris solde de TVA pour 20 457 €) au budget principal à hauteur de 318 991 € au chapitre 23 « Immobilisations en cours » ; que ces écritures n'ont pas été prévues au budget adopté ; que la prévision de dépenses doit être augmentée d'autant ;

Considérant qu'il résulte de ces éléments que les prévisions de dépenses s'établissent à **10 613 369 €**; qu'il convient d'y ajouter le report des déficits d'investissement des années antérieures qui s'établit à **2 705 730 €**;

G - Budget principal - Restes à réaliser et prévisions en recettes d'investissement

Considérant que les restes à réaliser en recettes inscrits au compte administratif et repris au budget doivent correspondre aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre (R. 2311-11 - CGCT) ;

Considérant que deux opérations de cession ont été comptabilisées à hauteur de la somme de 3 200 000 € en restes à réaliser en recettes ; que cependant la commune ne disposait au 31 décembre 2007 d'aucun document probant l'assurant du caractère certain des recettes en question ; que les restes à réaliser en recettes doivent être diminués de 3 200 000 € ;

Considérant que la sincérité des recettes s'apprécie au moment du vote en fonction des informations disponibles ; que si les cessions évoquées plus haut ne pouvaient être retenues en restes à réaliser, elles pouvaient éventuellement l'être en tout ou partie en mesures nouvelles, en fonction des informations disponibles au moment du vote ;

Considérant qu'au moment du vote, un projet de protocole de cession pour les Ilôts Carnot et Mairie était élaboré et un accord envisagé avec un possible acquéreur, à hauteur de la somme de 1 350 000 €, soit 350 000 € de moins que l'estimation fin 2007 ; que depuis lors, la commune a fait valoir un engagement établi de cessions de terrains pour les Ilôts Carnot et Mairie au profit de la société d'économie mixte « Artois développement », à hauteur d'un montant de 1 350 000 € ; que ce montant peut être retenu comme une prévision de recette sincère ;

Considérant que s'agissant de la cession du bâtiment dans les Landes, aucun élément probant ni au moment du vote, ni depuis lors ne permet d'attester d'une recette prochaine à hauteur d'1,6 M€ comme envisagé initialement, en raison de la défaillance de l'acheteur pressenti et de l'absence de nouvel acquéreur ; que l'évaluation du bien a été revue à la baisse en janvier 2008 par le service des domaines, pour le ramener au niveau de 0,8 M€ ; que le principe de prudence impose de retenir ce montant comme un plafond de recettes à en attendre en 2008 ;

Considérant que le budget voté a prévu en mesures nouvelles pour 1,7 M€ de cessions, sans alors être appuyées d'éléments probants attestant du caractère probable de cette recette ; que depuis lors, la commune a fait valoir un engagement établi de cessions de terrains au profit de la SOGINORPA, à hauteur d'un montant plafonné de 2,2 M€ ; que ce montant peut être retenu comme sincère ; que depuis lors, la commune a fait valoir un engagement établi de cessions de terrains pour les Ilôts Pasteur au profit d'Artois développement, à hauteur d'un montant de 0,550 M€ ; que ce montant peut être retenu comme sincère ; que, depuis lors, la commune a fait valoir un engagement établi de cessions de terrains pour la parcelle ZL47 au profit d'Artois développement, à hauteur d'un montant d'environ 1,02 M€, sous réserve de l'appréciation des domaines ; que, par mesure de prudence, le montant de près d'1 M€ peut être retenu comme sincère ;

Considérant qu'il résulte de ces éléments que la prévision de recettes au chapitre 024 doit être établie à 5 900 000 € ;

Considérant qu'au chapitre 13, le budget voté pour les amendes de police s'établit à 103 000 € ; qu'il s'avère que le montant notifié s'élève en fait à 78 417 €, montant qu'il convient donc de retenir en lieu et place ;

Considérant que les opérations nécessaires à la réintégration du compte annexe « Lotissement Pierre Brossolette » imposent, afin d'équilibrer les écritures votées dans le compte annexe, d'inscrire la reprise de subventions d'investissement au budget principal à hauteur de 95 108 € au chapitre 13 ;

Considérant qu'il résulte de ces corrections que les prévisions en recettes non affectées au chapitre 13 sont à augmenter de 70 525 €, passant ainsi de 103000 € à 173 525 € ;

Considérant qu'ainsi, les prévisions de recettes de la section d'investissement s'établissent en fait à 14 092 657 € ;

Considérant qu'ainsi, les prévisions de recettes d'investissement excèdent les prévisions de dépenses d'investissement de 773 528 € et que le virement de la section de fonctionnement n'est pas nécessaire ; que par ailleurs, sans ce virement, la couverture de l'annuité d'emprunt par des ressources propres semble en l'état assurée ;

Considérant qu'au vu des éléments qui précèdent, et notamment la suppression du virement de la section de fonctionnement, les prévisions de recettes de la section d'investissement s'établissent à **13 457 305 €** qui excèdent les prévisions de dépenses d'investissement et le report des déficits antérieurs de **138 206 €** ; qu'en l'application de l'article L. 1612-7 du CGCT, le budget de la section n'est pas en déséquilibre ;

H - Budget principal - Prévisions en recettes de fonctionnement

Considérant que la prévision de recettes votée à l'article 7062 « Redevances pour services culturels » s'établit à 84 000 € tandis que les recettes constatées en 2007 se sont élevées à 56 043 € et que la moyenne constatée entre 2003 et 2007 s'établit à 66 000 € ; qu'en dépit du volontarisme résultant d'une refonte de la programmation culturelle, le principe de prudence impose de rectifier le montant prévu pour l'établir à ce niveau moyen constaté, qui constitue d'ores et déjà une forte croissance par rapport à 2007 ;

Considérant que la prévision de recettes votée à l'article 746 « Dotation générale de décentralisation » s'établit à 30 000 € tandis que les recettes notifiées à ce jour s'élèvent à 4 498 € ; que si une dotation complémentaire est attendue, aucun élément ne permet à ce stade d'en assurer la réalité ; qu'ainsi le principe de prudence impose de rectifier le montant prévu pour l'établir à ce niveau ;

Considérant que la prévision de recettes votée à l'article 7474 « Participation du département » s'établit à 156 540 € sans toutefois qu'aucun élément n'assure le versement de cette participation, destinée à contribuer à une opération spécifique ; que la commune n'entend lancer les dépenses liées à cette opération que dans l'hypothèse où le département répondrait favorablement aux demandes de subvention formulées ; que le principe de prudence suppose de ne pas tenir compte de cette recette potentielle ni des dépenses afférentes ; que la prévision de recettes à l'article 7474 doit donc être ramenée à zéro ;

Considérant que la prévision de recettes votée à l'article 778 « Produits exceptionnels divers » s'établit à 50 000 € sans fondement particulier ; qu'au 31 mai 2008, les recettes perçues sur cet article s'élèvent à 4 377 € ; que l'application du principe de prudence conduit à ne retenir que le montant réalisé de 4 377 € ;

Considérant qu'au total, le montant des prévisions de recettes de fonctionnement doit être établi à **34 411 313 €** au lieu de 34 656 980 € ;

I - Budget principal - Prévisions en dépenses de fonctionnement

Considérant que l'examen des dépenses engagées depuis le début de l'année 2008 fait apparaître qu'au moins 2 146 705 € de dépenses du chapitre 011 « Charges de gestion courante » concernent en fait l'exercice précédent ; que cette somme est venue grever d'autant les crédits votés pour les dépenses de 2008 ; que l'impératif de sincérité des comptes exige d'opérer un strict rattachement des charges à l'exercice qui les concerne ; qu'ainsi, la nécessité d'assumer sur les crédits budgétaires 2008 les dépenses de 2008 en plus de celles qui relevaient en fait de 2007 impose d'augmenter les prévisions de dépenses à hauteur des reports de 2007, soit 2 146 705 € ;

Considérant que les prévisions de dépenses votées au chapitre 011 comprennent 203 000 € de dépenses subordonnées au versement d'une participation départementale non assurée ; que le principe de prudence conduit à ne pas retenir ces prévisions de dépenses ;

Considérant qu'ainsi, les prévisions de dépenses au chapitre 011 doivent être établies à 9 557 245 € ;

Considérant que l'examen des dépenses engagées depuis le début de l'année 2008 fait apparaître qu'au moins 1 049 € de dépenses du chapitre 012 « Charges de personnel » concernent en fait l'exercice précédent ; qu'il convient donc, pour les mêmes raisons qu'exposées précédemment, d'augmenter d'autant les dépenses du chapitre 012 ;

Considérant que l'examen des dépenses engagées depuis le début de l'année 2008 fait apparaître qu'au moins 49 414 € de dépenses du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » concernent en fait l'exercice précédent ; qu'il convient donc, pour les mêmes raisons qu'exposées précédemment, d'augmenter d'autant les dépenses du chapitre 65 ;

Considérant que les prévisions de dépenses votées au chapitre 65 comprennent 85 000 € de dépenses subordonnées au versement d'une participation départementale non assurée ; que le principe de prudence conduit à ne pas retenir ces prévisions de dépenses ;

Considérant qu'ainsi, les prévisions de dépenses au chapitre 65 doivent être établies à 3 634 619 € ;

Considérant que la commune a renégocié récemment 11 M€ d'encours de sa dette au profit de trois emprunts dit « à barrière » dont le taux d'intérêt, après une période taux fixe, est susceptible d'augmenter très fortement en fonction de l'écart entre divers indices et indicateurs (Euribor, Libor et parité franc suisse/euro) par rapport à des barrières établies par l'établissement prêteur ; que l'impact sur l'exercice 2008 serait une diminution des charges financières de 323 000 €, économie non reconduite dès l'année suivante ;

Considérant, cependant, que la nature particulière des emprunts souscrits imposerait de prendre en compte les risques pris par la commune pour l'ensemble de la durée des prêts par la constitution de provisions imputées au chapitre 68 « Dotations aux immobilisations et provisions » ; que cette rectification n'est pas possible en l'état du fait des incertitudes liées à l'évaluation du risque ; qu'il conviendra cependant pour la commune, en l'absence de renégociation au profit d'emprunts classiques (taux fixes sur toute la durée), d'affiner cette évaluation et, en temps utile, de la provisionner ;

Considérant que l'examen des dépenses engagées depuis le début de l'année 2008 fait apparaître qu'au moins 4 879 € de dépenses du chapitre 67 « Charges exceptionnelles » concernent en fait l'exercice précédent ; qu'il convient donc pour les mêmes raisons qu'exposées précédemment, d'augmenter d'autant les dépenses du chapitre 67 ;

Considérant que la commune a indûment appliqué le régime courant de la TVA pour certaines de ses opérations d'aménagement en comptes annexes (rue de Dourges et rue Brossolette) ; qu'en conséquence, un redressement fiscal s'élevant à la somme totale de 222 562 € lui a été notifié en mars 2008, montant qui n'a pas été contesté ; qu'il convient dès lors d'augmenter d'autant les prévisions de dépenses au chapitre 67 ; qu'il est fait observer que la récupération par ailleurs de ces sommes au titre du FCTVA, potentiellement envisageable, est peu probable au regard du caractère ancien des opérations en cause ;

Considérant, en outre, que l'ampleur des reports de charges de l'exercice 2007 sur l'exercice 2008 nécessite la prise en compte d'intérêts moratoires que la commune aura à assumer du fait des retards dans le règlement de ses fournisseurs ; qu'au vu des sommes prises en charges en 2007 et depuis le début de l'année 2008, il convient de porter les prévisions de dépenses (initialement au compte 678) à 60 000 €, soit une augmentation des sommes prévus de 30 000 € au chapitre 67 ;

Considérant que, du fait des prévisions de cessions d'immobilisations nouvelles en 2008, dont la réalité a été examinée sous réserve des documents fournis lors de l'instruction, le virement de la section de fonctionnement voté à hauteur de 635 000 € au profit de la section d'investissement n'est pas nécessaire en 2008 ; que les prévisions de dépenses au chapitre 021 « Virement à la section d'investissement » sont à ramener à zéro ;

Considérant qu'il résulte de ces éléments que les prévisions de dépenses votées en section de fonctionnement du budget principal doivent être ramenées à **35 865 308 €**;

Considérant qu'ainsi les prévisions de dépenses de fonctionnement excèdent les prévisions de recettes de fonctionnement de **1 453 995 €** et que le budget de la section de fonctionnement du compte principal n'a pas été adopté en équilibre réel au sens de l'article L. 1612-4 du CGCT ;

J - Conclusion sur le budget primitif 2008

Considérant que, tenant compte des prévisions de dépenses et de recettes inscrites au budget primitif 2008, après avoir apporté les modifications précitées nécessaires au rétablissement de la sincérité des prévisions de dépenses et de recettes au compte principal et aux comptes annexes au regard des besoins recensés, le budget primitif 2008 de la commune n'a pas été adopté en équilibre réel au sens de l'article L. 1612-4 du CGCT ;

Tableau 1 – Budget primitif 2008 rectifié / niveau du déséquilibre cumulé

	Solde prévisionnel recettes – dépenses fonctionnement	Solde prévisionnel recettes – dépenses investissement	Déséquilibre à comblé
COMPTE PRINCIPAL	- 1 453 995	138 206	1 453 995
ZAC DU BORD DES EAUX	- 4 497 569	8 841 841	4 497 569
PARC D'ACTIVITES	- 6 544 745	- 282 544	6 827 289
LOTISSEMENT BROSSOLETTE	0	0	0
COMPLEXE CINEMA	0	0	0
POMPES FUNEBRES	0	0	0
TOTAL			12 778 853

Nota : le solde excédentaire recettes – dépenses d'investissement ne peut compenser le déficit recettes- dépenses de fonctionnement ; en revanche, le déficit d'investissement s'ajoute à celui de fonctionnement.

V - SUR LES MESURES NECESSAIRES AU RETABLISSEMENT DE L'EQUILIBRE

Considérant que l'impératif de rétablissement de l'équilibre budgétaire montre un besoin de financement pour le compte principal et ses comptes annexes qui s'élève à **12 778 853 €** ; que les éléments exposés précédemment montrent que ce besoin résulte notamment ¹ :

- de la réintégration au compte principal de compte annexe ou de la couverture du déséquilibre récurrent et passé des comptes annexes à hauteur de 7 196 706 € ;
- de la régularisation d'anomalies à hauteur de 6 330 241 € correspondant à des dépenses de 2007 reportées en 2008, au compte principal et aux comptes annexes pour 2,2 M€, ainsi que de subventions anciennes non comptabilisées jusqu'alors, en compte annexe, pour 4,1 M€ ;
- en dépit de mesures d'économies déjà engagées, d'un déficit structurel annuel de fonctionnement qui peut être évalué, hors charges et produits non récurrents, en rythme courant à environ 300 K€ ;

Considérant qu'en application de l'article L. 1612-5 du CGCT, « *Lorsque le budget d'une collectivité n'est pas voté en équilibre réel, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'État le constate et propose à la collectivité les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire* », normalement au cours de l'exercice en cause ;

Considérant qu'en application de l'article R. 1612-21 du CGCT, « *Les propositions de la chambre régionale des comptes, formulées conformément à l'article L. 1612-5, et tendant au rétablissement de l'équilibre budgétaire, portent sur des mesures dont la réalisation relève de la seule responsabilité de la collectivité* » ;

A - Sur le compte annexe « Zone industrielle Parc d'activités »

Considérant que le budget a été voté en déséquilibre en section d'investissement en contradiction avec les dispositions de l'article L. 1612-4 du CGCT ; qu'en l'absence de recettes d'investissement nouvelles propres à ce compte annexe, il convient de prévoir les recettes nécessaires à la couverture des dépenses d'investissement, au besoin par le recours à un virement de la section de fonctionnement, à hauteur de 282 544 € ;

Considérant que le budget a été voté en déséquilibre en section de fonctionnement en contradiction avec les dispositions de l'article L. 1612-4 du CGCT ; qu'il convient de prévoir les recettes nécessaires à la couverture des dépenses de fonctionnement, au besoin par le recours à une subvention d'équilibre du budget principal ; qu'aucune recette de fonctionnement nouvelle propre à ce compte annexe ne paraît pouvoir être mobilisée ;

Considérant qu'ainsi, le besoin de financement résiduel résultant des prévisions rectifiées de dépenses de fonctionnement de 4 712 386 €, y compris virement à la section d'investissement de 285 544 €, ainsi que du report des déficits antérieurs de 2 124 903 € impose, en complément des prévisions de recettes de 10 000 €, le recours à une subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 6 827 289 € ; que les prévisions de recettes au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » doivent s'établir à ce niveau, en contrepartie des prévisions de dépenses correspondantes à inscrire au budget principal ;

¹ Avant suppression du virement à la section d'investissement de 635 322 € et de dépenses de fonctionnement subordonnées à la perception de recettes non certaines à hauteur de 288 000 €.

B - Sur le compte annexe « ZAC du Bord des Eaux »

Considérant que le budget a été voté en déséquilibre en section de fonctionnement en contradiction avec les dispositions de l'article L. 1612-4 du CGCT ; qu'il convient de prévoir les recettes nécessaires à la couverture des dépenses de fonctionnement, au besoin par le recours à une subvention d'équilibre du budget principal ; qu'aucune recette de fonctionnement nouvelle propre à ce compte annexe ne paraît pouvoir être mobilisée ;

Considérant qu'ainsi, le besoin de financement résiduel résultant des prévisions rectifiées de dépenses de fonctionnement de 167 248 € ainsi que du report des déficits antérieurs de 4 333 321 € impose le recours à une subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 4 497 569 € ; que les prévisions de recettes au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » doivent s'établir à ce niveau, en contrepartie des prévisions de dépenses correspondantes à inscrire au budget principal ;

C - Sur le compte principal en section de fonctionnement

Considérant que l'équilibre des comptes annexes du Parc d'activités et de la ZAC du Bord des Eaux -non assuré depuis plusieurs exercices contrairement aux exigences du CGCT- impose, après rétablissement de la sincérité de ces comptes, des subventions d'équilibre respectivement de 6 827 290 € et de 4 497 569 € ; que ces subventions indispensables auraient dû avoir été assumées depuis plusieurs années par le compte principal ; qu'il convient donc d'augmenter d'autant les prévisions de dépenses du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » sur l'exercice 2008 afin de rétablir la sincérité des comptes et l'équilibre des comptes annexes ;

Considérant qu'ainsi, le besoin de financement total est à assumer au total par le compte principal en section de fonctionnement à hauteur de **12 778 853 €**;

Considérant que le niveau excessivement élevé du besoin de financement résultant des rectifications opérées sur le budget primitif 2008 en compte principal et comptes annexes ne permet pas d'envisager le rétablissement de l'équilibre sur un seul exercice budgétaire ; qu'il y aurait donc lieu d'inscrire le redressement budgétaire de la commune dans un plan pluriannuel, comportant tant des mesures pour 2008 que pour les années suivantes ;

Considérant que le rétablissement semble pouvoir s'opérer sur une période de quatre exercices recouvrant les années 2008, 2009, 2010 et 2011 à la condition de réels efforts de gestion et du dégagement de nouvelles ressources ; qu'ainsi le déficit pourrait être réduit d'un quart, soit de **3 194 713 €**, au terme de chacun des quatre exercices ;

D - Sur les mesures propres à l'exercice 2008

Considérant que, après échanges avec le maire de la commune, les économies envisageables de charges de fonctionnement imputées au chapitre 011 « Charges de gestion courantes » (hors personnels) et au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » au titre des subventions ont été chiffrées à hauteur respectivement de 240 000 € et 100 000 €, soit d'une somme totale de **340 000 €**;

Considérant que la résorption résiduelle et annuelle du besoin de financement à hauteur de **2 854 713 €** nécessitera, à défaut d'autres économies sur les charges de fonctionnement que celles énoncées précédemment, une augmentation à due concurrence des recettes propres de la commune, en particulier du produit de la fiscalité directe communale (article 7311 « contributions directes ») qu'il conviendrait donc de porter à 14 823 797 € (+23,85 %) dès 2008 ;

E - Sur les mesures préconisées à moyen terme

Considérant que, compte tenu de l'état de sa situation budgétaire et financière, la commune doit dans les plus brefs délais élaborer et adopter un plan de redressement, selon les principes présentés ci-dessous, en vue de rétablir son équilibre budgétaire en 2011 ;

Considérant que ce plan doit se fonder sur le respect des principes d'équilibre budgétaire, de fiabilité des comptes, ainsi que sur la mise en œuvre des règles élémentaires de bonne gestion des finances communales ;

Considérant que ce plan doit, en outre, reposer sur une limitation des dépenses de fonctionnement et notamment une adaptation des dépenses de personnel à ses moyens financiers ; qu'il doit de surcroît, dans l'attente d'un rétablissement de la situation budgétaire et financière de la commune, retenir un ralentissement de ses dépenses d'investissement, afin de réduire en conséquence à la fois les dépenses d'équipements et les dépenses induites de fonctionnement ;

Considérant, en outre, que ce plan doit avoir pour objectif le retour à une capacité d'autofinancement suffisante pour rembourser les emprunts, investir et réduire l'encours de la dette ; qu'à cet effet, jusqu'en 2011, tout défaut de maîtrise des dépenses nécessiterait une hausse encore plus importante du produit de la fiscalité directe locale ; que la commune doit enfin hiérarchiser ses priorités en matière d'équipements pour éviter un déséquilibre de la section d'investissement à compter de l'épuisement des ressources liées aux cessions d'immobilisations ;

F - Sur les alternatives envisagées

Considérant que l'hypothèse envisagée par la commune de transférer à l'agglomération d'Hénin-Carvin du personnel ainsi que du patrimoine ne fait pas partie des mesures dont la réalisation relève de la seule responsabilité de la collectivité ; qu'elles ne peuvent donc être retenues ;

Considérant qu'en outre, en application de l'article 1609 nonies C, IV, 4ème alinéa du Code général des impôts, le montant de l'attribution de compensation versée chaque année par l'agglomération doit être diminué des charges transférées ; qu'ainsi, le transfert de charges de la commune à l'agglomération ne peut constituer une source d'économies, la diminution des dépenses résultant du transfert de charges étant compensée par une diminution à due concurrence des recettes venant de l'agglomération ;

Considérant que l'hypothèse a été avancée par le maire de la commune d'adopter un plan de redressement excluant toute augmentation de la fiscalité en 2008, en faisant mention d'efforts d'économies supplémentaires et croissantes les années suivantes, conduisant à faire porter l'essentiel de l'effort de redressement sur les années 2010 et 2011 ;

Considérant que le caractère limité du redressement projeté en 2008 dans cette hypothèse et a contrario l'ampleur des efforts requis à compter de 2009 ne plaident pas pour la viabilité de cette option ; qu'en outre, il importe que la chambre, saisie au titre du déséquilibre budgétaire de l'exercice 2008, propose prioritairement des mesures de redressement de l'équilibre budgétaire au cours de cet exercice ; que la formulation d'un plan de redressement pluriannuel ne constitue qu'une modalité dérogatoire ; que la condition de sa réalisation réside notamment dans l'immédiateté et la régularité du redressement entrepris, et donc dans l'égalité répartition des efforts sur chacun des exercices concernés ;

Par ces motifs :

DECLARE recevable la transmission du budget primitif 2008 de la commune d'Hénin-Beaumont effectuée par le préfet du Pas-de-Calais ;

CONSTATE que le budget primitif de l'exercice 2008, après révision des prévisions de recettes et de dépenses afin d'en assurer la sincérité, n'a pas été voté en équilibre réel ; que le besoin de financement résultant de ces prévisions afin d'atteindre l'équilibre s'élève à **12 778 853 €** ;

PROPOSE à la commune d'Hénin-Beaumont :

- de réduire le montant des charges de gestion courantes, à hauteur d'une somme annuelle de **340 000 €** au moins pendant chacun des quatre exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 ;
- à défaut d'autres économies sur les charges de gestion courantes que celles citées précédemment, d'augmenter le produit global des recettes propres à la commune d'une somme annuelle de **2 854 713 €** pendant chacun des quatre exercices 2008, 2009, 2010 et 2011, ce qui suppose à tout le moins une augmentation des produits de la fiscalité locale dès 2008 de l'ordre de 24 %, par rapport aux produits votés au budget primitif 2008, maintenue à ce niveau pendant chacun des quatre exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 ;
- d'atteindre cet objectif de réduction du déficit, à hauteur d'une somme globale de **3 194 713 €** par an, en réévaluant le cas échéant les mesures de réduction des charges de fonctionnement et d'augmentation des recettes propres proposées pour 2008, 2009, 2010 et 2011 afin de tenir compte des résultats d'exécution des exercices 2008, 2009 et 2010 ;

PROPOSE, en conséquence, au conseil municipal de rectifier, en conformité avec les tableaux figurant en annexe du présent avis, le budget primitif pour 2008 ;

DEMANDE au conseil municipal, conformément aux articles L. 1612-5 et R. 1612-22 du code général des collectivités territoriales, de délibérer sur ces rectifications dans le délai d'un mois à compter de la réception du présent avis ainsi que sur les nouveaux taux de fiscalité directe locale induits par ces rectifications ; puis à communiquer au représentant de l'État ainsi qu'à la chambre la nouvelle délibération dans les huit jours suivant son adoption ;

INVITE la commune à élaborer, adopter et exécuter un plan de redressement en vue de rétablir totalement l'équilibre de son budget en 2011, notamment par :

- la poursuite de l'effort d'économies sur les charges générales et courantes de fonctionnement, indispensable au retour sur le long terme d'une situation saine ;
- la conduite d'une politique de gestion des ressources humaines de long terme compatible avec les moyens financiers de la commune, visant notamment à ce que la proportion prise par les rémunérations dans les dépenses de fonctionnement (60 %) soit contenue puis ramenée à un niveau comparable à celui des communes similaires (50 %), indispensable au retour sur le long terme d'une situation saine ;

- la recherche de cessions d'actifs municipaux, sachant toutefois que cette ressource est structurellement destinée à s'épuiser et ne peut résoudre le manque de financement propre à la section de fonctionnement ;
- la définition d'une politique d'investissement compatible avec ses moyens financiers en excluant le recours à l'emprunt en raison du montant élevé de la dette (représentant 110 % des recettes réelles de fonctionnement) et de l'absence à ce stade de capacité d'autofinancement à même d'en assurer le remboursement ;

RAPPELLE à la commune qu'en application des dispositions des articles L. 1612-19 et R. 1612-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit être tenu informé, dès sa plus prochaine réunion, de l'avis rendu par la chambre ; que par ailleurs, l'avis de la chambre devient communicable aux tiers dès qu'a eu lieu la première réunion du conseil municipal suivant sa réception par la commune ;

DIT que le présent avis sera notifié au préfet du Pas-de-Calais, ainsi qu'au maire de la commune d'Hénin-Beaumont.

Délibéré par la Chambre,
à Arras, le 23 juin 2008.

Étaient présents : Mme Viviane Bourdon, présidente de séance, MM. Joël Baccati, Paul Prigent, Jean-François Grouillet, magistrats ; Sébastien Heintz, magistrat-rapporteur.

Le magistrat-rapporteur,

La présidente de séance,

Sébastien HEINTZ

Viviane BOURDON

Le Président,

Thierry MOURIER des GAYETS

ANNEXE

VERIFICATION DE LA SINCERITE DU BUDGET 2008 ET PROPOSITIONS DE RECTIFICATIONS – HENIN BEAUMONT COMPTE PRINCIPAL ET COMPTES ANNEXES

FONCTIONNEMENT (BP)

	a	B	C	d=a+B+C	e	f=d+e
BP Chapitre - dépenses	BP2008 adopté	Régularisations anomalies	Sincérité sur 2008	BP2008 corrigé	Prop. Redresst	Prop° budget 2008
011 Charges à caractère général	7 613 540	+2 146 705	-203 000	9 557 245	-240 000	9 317 245
012 Charges de personnel	19 600 000	+1 090	-	19 601 090	0	19 601 090
65 Autres charges de gestion courante	3 669 705	+49 414	-85 000	3 634 119	11 224 859	14 858 978
66 Charges financières (y c. ICNE)	2 219 000	-	-323 000	1 896 000	-	1 896 000
67 Charges exceptionnelles	40 000	+4 879	+252 562	297 441	-	297 441
68 Dotations aux immos et provisions	879 413	-	-	879 413	-	879 413
022 Dépenses imprévues	-	-	-	0	-	0
023 Virement section d'investissement	635 322	-	-635 322	0	-	0
Total des charges	34 656 980	+2 202 088	-993 760	35 865 308	10 984 859	46 850 166

	a	B	C	d=a+B+C	e	f=d+e
BP Chapitre - recettes	BP2008 adopté	Régularisations anomalies	Sincérité sur 2008	BP2008 corrigé	Prop. Redresst	Prop° budget 2008
013 Atténuation de charges	1 200 000	-	-	1 200 000	-	1 200 000
70 Produits des services	673 000	-	-18 000	655 000	-	655 000
73 Impôts et taxes	22 669 992	-	-	22 669 992	+2 854 713	25 524 705
74 Dotations participations	9 525 288	-	-182 044	9 343 244	-	9 343 244
75 Autres produits de gestion courante	417 500	-	-	417 500	-	417 500
76 Produits financiers	121 200	-	-	121 200	-	121 200
77 produits exceptionnels	50 000	-	-45 623	4 377	-	4 377
Total des produits	34 656 980	-	-245 667	34 411 313	+2 854 713	37 266 026

				0		
Résultat	0	-2 202 088	748 093	-1 453 995	-8 130 145	-9 584 140
D002	-	-	-	-	-	-
R002	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture fonctionnement	0			-1 453 995		-9 584 140

INVESTISSEMENT (BP)

	a	B	C	d=a+B+C	e	f=d+e
BP Chapitre - dépenses	BP2008 adopté	Régularisations anomalies	Sincérité sur 2008	BP2008 corrigé	Prop. Redresst	Prop° budget 2008
16 Emprunts et dettes assimilées	2 930 000	-	-	2 930 000	-	2 930 000
20 Immobilisations incorporelles	-	-	-	0	-	0
21 Immobilisation corporelles	-	-	-	0	-	0
23 Immobilisation en cours	-	-	+318 991	318 991	-	318 991
27 Immobilisations financières	-	-	-	0	-	0
Opérations d'équipement	7 386 373	-21 995	-	7 364 378	-	7 364 378
Total des dépenses	10 316 373	-21 995	+318 991	10 613 369	0	10 613 369

	a	B	C	d=a+B+C	e	f=d+e
BP Chapitre - recettes	BP2008 adopté	Régularisations anomalies	Sincérité sur 2008	BP2008 corrigé	Prop. Redresst	Prop° budget 2008
10 Dotations	1 303 647	-	-	1 303 647	-	1 303 647
1068 Excédent de fonct capitalisé	154 413	-	-	154 413	-	154 413
13 Subventions d'investissement	103 000	-	+71 325	174 325	-	174 325
16 Emprunts et dettes assimilées	4 500 000	-	-	4 500 000	-	4 500 000
23 Immobilisation en cours	-	-	-	-	-	0
26 Participations créances	-	-	-	-	-	0
27 Autres immobilisations financières	105 000	-	-	105 000	-	105 000
28 Amortissement des immo	879 413	-	-	879 413	-	879 413
Opérations d'équipement	441 307	-	-	441 307	-	441 307
024 Produits des cessions d'immobilisation	4 900 000	-3 200 000	+4 200 000	5 900 000	-	5 900 000
021 Virement de la section de fonctionnement	635 322	-	-635 322	0	-	0
Total des recettes	13 022 102	-3 200 000	+3 636 003	13 458 105	0	13 458 105

Résultat	2 705 730	-3 178 005	+3 317 012	2 844 736		2 844 736
D001	2 705 730	-	-	2 705 730	-	2 705 730
R001	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture investissement	0			139 006		139 006

COMPTE ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE

FONCTIONNEMENT

	a	B	C	d=a+B+C	e	f=d+e
ZI	BP2008 adopté	Rég. anomalies	Sincérité sur 2008	BP2008 corrigé	Prop. Redresst	Prop° budget 2008
Chapitre - dépenses						
011 Charges à caractère général	215 200		-	215 200		215 200
65 Autres charges de gestion courante		+4 128 153	-	4 128 153		4 128 153
66 Charges financières (y c. ICNE)	86 489		-	86 489		86 489
023 Virement section d'investissement				0	282 544	282 544
Total des charges	301 689	+4 128 153	-	4 429 842	282 544	4 712 386

	a	B	C	d=a+B+C	e	f=d+e
ZI	BP2008 adopté	Rég. anomalies	Sincérité sur 2008	BP2008 corrigé	Prop. Redresst	Prop° budget 2008
Chapitre - recettes						
70 Produits des services	10 000		-	10 000		10 000
7552 - Prise en charge deficit par BP				0	6 827 289	6 827 289
Total des produits	10 000	-	-	10 000	6 827 289	6 837 289
				0		
Résultat	-291 689	-4 128 153	-	-4 419 842	6 544 745	2 124 903
D002	2 124 903			2 124 903		2 124 903
R002				0		
Solde de clôture fonctionnement	-2 416 592			-6 544 745		0

INVESTISSEMENT

	a	B	C	d=a+B+C	e	f=d+e
ZI	BP2008 adopté	Rég. anomalies	Sincérité sur 2008	BP2008 corrigé	Prop. Redresst	Prop° budget 2008
Chapitre - dépenses						
16 Emprunts et dettes assimilées	53 000		-	53 000		53 000
Total des dépenses	53 000		-	53 000		53 000

	a	B	C	d=a+B+C	e	f=d+e
	BP2008 adopté	Rég. anomalies	Sincérité sur 2008	BP2008 corrigé	Prop. Redresst	Prop° budget 2008
Chapitre - recettes						
16 Emprunts et dettes assimilées	50 000		-	50 000		50 000
024 Produits des cessions d'immobilisation	227 133		-	227 133		227 133
021 Virement de la section de fonctionnement	-			0	282 544	282 544
Total des recettes	277 133		-	277 133	282 544	559 677
				0		
Résultat	224 133		-	224 133	282 544	506 677
D001	506 677			506 677		506 677
R001	-			-		-
Solde de clôture investissement	-282 544			-282 544		0

ZAC COMPTE ANNEXE ZAC Bord des EAUX
FONCTIONNEMENT

	a	B	C	d=a+B+C	e	f=d+e
ZAC	BP2008 adopté	Rég. anomalies	Sincérité sur 2008	BP2008 corrigé	Prop. Redresst	Prop° budget 2008
Chapitre - dépenses						
011 Charges à caractère général	100 000	+9 248	-	109 248		109 248
66 Charges financières (y c. ICNE)	58 000		-	58 000		58 000
67 Charges exceptionnelles			-	0		0
Total des charges	158 000	+9 248	-	167 248	0	167 248

	a	B	C	d=a+B+C	e	f=d+e
ZAC	BP2008 adopté	Rég. anomalies	Sincérité sur 2008	BP2008 corrigé	Prop. Redresst	Prop° budget 2008
Chapitre - recettes						
70 Produits des services	3 000		-	3 000		3 000
7552 - Prise en charge deficit par BP			-	0	4 497 569	4 497 569
042 op ordre transfert section à section			-	0		0
Total des produits	3 000	-	-	3 000	4 497 569	4 500 569
				0		
Résultat	-155 000	-9 248	-	-164 248	4 497 569	4 333 321
D002	4 333 321			4 333 321		4 333 321
R002	-			-		-
Solde de clôture fonctionnement	-4 488 321			-4 497 569		0

INVESTISSEMENT

	a	B	C	d=a+B+C	e	f=d+e
ZAC	BP2008 adopté	Rég. anomalies	Sincérité sur 2008	BP2008 corrigé	Prop. Redresst	Prop° budget 2008
Chapitre - dépenses						
16 Emprunts et dettes assimilées	55 000		-	55 000		55 000
20 Immobilisations incorporelles	70 000		-	70 000		70 000
21 Immobilisation corporelles	68 858		-	68 858		68 858
23 Immobilisation en cours	509 781		-	509 781		509 781
Total des dépenses	703 639		-	703 639		703 639

	a	B	C	d=a+B+C	e	f=d+e
ZAC	BP2008 adopté	Rég. anomalies	Sincérité sur 2008	BP2008 corrigé	Prop. Redresst	Prop° budget 2008
Chapitre - recettes						
4582 op. pour le compte de tiers			-	0		0
024 Produits des cessions d'immobilisation	946 575		-	946 575		946 575
Total des recettes	946 575		-	946 575		946 575
Résultat	242 936		-	242 936		242 936
D001				0		0
R001	8 638 905			8 638 905		8 638 905
Solde de clôture investissement	8 881 841			8 881 841		8 881 841

LOTISSEMENT PIERRE BROSOLETTTE
FONCTIONNEMENT

	a	B	C	d=a+B+C	e	f=d+e
LPB	BP2008 adopté	Rég. anomalies	Sincérité sur 2008	BP2008 corrigé	Prop. Redresst	Prop° budget 2008
Chapitre - dépenses						
014 Atténuation de produits	203 426		+95 108	298 534		298 534
Total des charges	203 426		+95 108	298 534		298 534

	a	B	C	d=a+B+C	e	f=d+e
	BP2008 adopté	Rég. anomalies	Sincérité sur 2008	BP2008 corrigé	Prop. Redresst	Prop° budget 2008
Chapitre - recettes						
77 produits exceptionnels	203 426		+95 108	298 534		298 534
Total des produits	203 426		+95 108	298 534		298 534
				0		
Résultat	0		-	0		0
D002	-			-		-
R002	-			-		-
Solde de clôture fonctionnement	0			0		0

INVESTISSEMENT

	a	B	C	d=a+B+C	e	f=d+e
LPB	BP2008 adopté	Rég. anomalies	Sincérité sur 2008	BP2008 corrigé	Prop. Redresst	Prop° budget 2008
Chapitre - dépenses						
13 Subventions d'investissement			+95 108	95 108		95 108
Total des dépenses	0		+95 108	95 108		95 108

	a	B	C	d=a+B+C	e	f=d+e
LPB	BP2008 adopté	Rég. anomalies	Sincérité sur 2008	BP2008 corrigé	Prop. Redresst	Prop° budget 2008
Chapitre - recettes						
13 Subventions d'investissement				0		0
35 Terrains aménagés	203 426		+95 108	298 534		298 534
Total des recettes	203 426		+95 108	298 534		298 534
Résultat	203 426		-	203 426		203 426
D001	203 426			203 426		203 426
R001	-			-		-
Solde de clôture investissement	0			0		0

PROPOSITION de BUDGET 2008 SELON MAQUETTE M14
Compte principal et trois comptes annexes (les deux comptes annexes « pompes funèbres » et
« complexe cinématographique » n'appellent pas de modification)

Compte principal

Proposition de budget primitif 2008	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	TOTAL
011	Charges à caractère général		9 317 245	9 317 245
012	Charges de personnel et frais assimilés		19 601 090	19 601 090
014	Atténuations de produits			0
65	Autres charges de gestion courante		14 858 978	14 858 978
656	Frais de fonct. des groupes d'élus			0
Total des dépenses de gestion courante		0	43 777 312	43 777 312
66	Charges financières		1 896 000	1 896 000
67	Charges exceptionnelles		297 441	297 441
68	Dotations aux provisions			0
022	Dépenses imprévues			0
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0	45 970 753	45 970 753
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>		879 413	879 413
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			879 413	879 413
TOTAL			46 850 166	46 850 166

+	D 002 RESULTAT REPORTE	
---	-------------------------------	--

TOTAL DES DEPENSES de fonctionnement CUMULEES	46 850 166
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	TOTAL
013	Atténuations de charges		1 200 000	1 200 000
70	Produits des services, du domaine et ventes...		655 000	655 000
73	Impôts et taxes		25 524 705	25 524 705
74	Dotations et participations		9 343 244	9 343 244
75	Autres produits de gestion courante		417 500	417 500
Total des recettes de gestion courante		0	37 140 449	37 140 449
76	Produits financiers		121 200	121 200
77	Produits exceptionnels		4 377	4 377
78	Reprises sur provisions			0
Total des recettes réelles de fonctionnement			37 266 026	37 266 026
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>			
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>			
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				
TOTAL			37 266 026	37 266 026

+	R 002 RESULTAT REPORTE	
---	-------------------------------	--

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	37 266 026
--	-------------------

RESULTAT de FONCTIONNEMENT BP2008 (Total RECETTES CUMULEES – TOTAL DEPENSES CUMULEES) déficit à RESORBER sur la durée du plan de redressement (2008-2011)	-9 584 140
--	-------------------

Compte principal

Proposition de budget primitif 2008 – compte principal			II	
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES			A3	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	TOTAL
10	Stocks			0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			0
204	Subventions d'équipement versées			0
21	Immobilisations corporelles			0
22	Immobilisations reçues en affectation			0
23	Immobilisations en cours		318 991	318 991
	Total des opérations d'équipement	1 795 277	5 569 101	7 364 378
	Total des dépenses d'équipement	1 795 277	5 888 092	7 683 369
10	Dotations, fonds divers et réserves			0
13	Subventions d'investissement			0
16	Emprunts et dettes assimilées		2 930 000	2 930 000
27	Autres immobilisations financières			0
020	Dépenses imprévues			0
	Total des dépenses financières		2 930 000	2 930 000
45...1	Total des opé. pour compte de tiers			
	Total des dépenses réelles d'investissement			
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			
TOTAL		1 795 277	8 818 092	10 613 369
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE				2 705 730
				=
TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES				13 319 099
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	TOTAL
10	Stocks			0
13	Subventions d'investissement	236 308	378 524	614 832
16	Emprunts et dettes assimilées		4 500 000	4 500 000
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			0
204	Subventions d'équipements versées			0
21	Immobilisations corporelles			0
22	Immobilisations reçues en affectation			0
23	Immobilisations en cours			0
	Total des recettes d'équipement	236 308	4 878 524	5 114 832
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)		1 303 647	1 303 647
1068	Excédents de fonct. capitalisés		154 413	154 413
138	Autres subv. d'invest. non transf			0
18	Compte de liaison: affectation à ...			0
27	Autres immobilisations financières		105 000	105 000
024	Produits des cessions d'immobilisations		5 900 000	5 900 000
	Total des recettes financières	0	7 463 060	7 463 060
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers			
	Total des recettes réelles d'investissement	236 308	12 341 584	12 577 892
021	Virement de la section de fonctionnement			0
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		879 413	879 413
041	Opérations patrimoniales			0
	Total des recettes d'ordre d'investissement		879 413	879 413
TOTAL		236 308	13 220 997	13 457 305
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				13 457 305
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (Total RECETTES CUMULEES – TOTAL DEPENSES CUMULEES)				138 206

Compte annexe ZI

Proposition de budget primitif 2008	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap .	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	TOTAL
011	Charges à caractère général		215 200	215 200
012	Charges de personnel et frais assimilés			0
014	Atténuations de produits			0
65	Autres charges de gestion courante		4 128 153	4 128 153
656	Frais de fonct. des groupes d'élus			0
	Total des dépenses de gestion courante	0	4 343 353	4 343 353
66	Charges financières		86 489	86 489
67	Charges exceptionnelles			0
68	Dotations aux provisions			0
022	Dépenses imprévues			0
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	0	4 429 842	4 429 842
023	Virement à la section d'investissement		282 544	282 544
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections			0
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.			0
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		282 544	282 544
	TOTAL		4 712 386	4 712 386

+

D 002 RESULTAT REPORTE	2 124 903
------------------------	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES de fonctionnement CUMULEES	6 837 289
---	-----------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap .	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	TOTAL
013	Atténuations de charges		10 000	10 000
70	Produits des services, du domaine et ventes...			0
73	Impôts et taxes			0
74	Dotations et participations			0
75	Autres produits de gestion courante		6 827 289	6 827 289
	Total des recettes de gestion courante	0	6 837 289	6 837 289
76	Produits financiers			0
77	Produits exceptionnels			0
78	Reprises sur provisions			0
	Total des recettes réelles de fonctionnement		6 837 289	6 837 289
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections			0
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.			0
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			0
	TOTAL		6 837 289	6 837 289

+

R 002 RESULTAT REPORTE	0
------------------------	---

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 837 289
---	-----------

Resultat de FONCTIONNEMENT BP2008 (Total RECETTES CUMULEES – TOTAL DEPENSES CUMULEES) déficit à RESORBER sur la durée du plan de redressement (2008-2011)	0
--	---

Compte annexe ZI

Proposition de budget primitif 2008 – compte principal			II	
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES			A3	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap .	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	TOTAL
10	Stocks			0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			0
204	Subventions d'équipement versées			0
21	Immobilisations corporelles			0
22	Immobilisations reçues en affectation			0
23	Immobilisations en cours			0
	Total des opérations d'équipement			0
	Total des dépenses d'équipement	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves			0
13	Subventions d'investissement			0
16	Emprunts et dettes assimilées		53 000	53 000
27	Autres immobilisations financières			0
020	Dépenses imprévues			0
	Total des dépenses financières		53 000	53 000
451	Total des opé. pour compte de tiers			
Total des dépenses réelles d'investissement				
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			
TOTAL		0	53 000	53 000
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE				506 677
				=
TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES				559 677
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap .	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	TOTAL
10	Stocks			0
13	Subventions d'investissement			0
16	Emprunts et dettes assimilées		50 000	50 000
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			0
204	Subventions d'équipements versées			0
21	Immobilisations corporelles			0
22	Immobilisations reçues en affectation			0
23	Immobilisations en cours			0
	Total des recettes d'équipement	0	50 000	50 000
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)			0
1068	Excédents de fonct. capitalisés			0
138	Autres subv. d'invest. non transf			0
18	Compte de liaison: affectation à ...			0
27	Autres immobilisations financières			0
024	Produits des cessions d'immobilisations		227 133	227 133
	Total des recettes financières	0	227 133	227 133
452	Total des opé. pour le compte de tiers			
	Total des recettes réelles d'investissement	0	277 133	277 133
021	Virement de la section de fonctionnement		282 544	282 544
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections			0
041	Opérations patrimoniales			0
	Total des recettes d'ordre d'investissement		282 544	282 544
TOTAL		0	559 677	559 677
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				559 677
RESULTAT D'INVESTISSEMENT				0
(Total RECETTES CUMULEES – TOTAL DEPENSES CUMULEES)	

Compte annexe ZAC Bord des Eaux

Proposition de budget primitif 2008	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap .	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	TOTAL
011	Charges à caractère général		109 248	109 248
012	Charges de personnel et frais assimilés			0
014	Atténuations de produits			0
65	Autres charges de gestion courante			0
656	Frais de fonct. des groupes d'élus			0
	Total des dépenses de gestion courante	0	109 248	109 248
66	Charges financières		58 000	58 000
67	Charges exceptionnelles			0
68	Dotations aux provisions			0
022	Dépenses imprévues			0
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	0	167 248	167 248
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections			0
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.			
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0	0
	TOTAL		167 248	167 248

+

D 002 RESULTAT REPORTE	4 333 321
-------------------------------	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES de fonctionnement CUMULEES	4 500 569
--	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap .	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	TOTAL
013	Atténuations de charges			0
70	Produits des services, du domaine et ventes...		3 000	3 000
73	Impôts et taxes			0
74	Dotations et participations			0
75	Autres produits de gestion courante		4 497 569	4 497 569
	Total des recettes de gestion courante	0	4 500 569	4 500 569
76	Produits financiers			0
77	Produits exceptionnels			0
78	Reprises sur provisions			0
	Total des recettes réelles de fonctionnement		4 500 569	4 500 569
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.			
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			
	TOTAL		4 500 569	4 500 569

+

R 002 RESULTAT REPORTE	
-------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 500 569
--	------------------

Resultat de FONCTIONNEMENT BP2008 (Total RECETTES CUMULEES – TOTAL DEPENSES CUMULEES) déficit à RESORBER sur la durée du plan de redressement (2008-2011)	0
--	----------

Compte annexe ZAC Bord des Eaux

Proposition de budget primitif 2008 – compte principal			II	
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES			A3	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap .	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	TOTAL
10	Stocks			0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		70 000	70 000
204	Subventions d'équipement versées			0
21	Immobilisations corporelles		68 858	68 858
22	Immobilisations reçues en affectation			0
23	Immobilisations en cours		509 781	509 781
	Total des opérations d'équipement			0
	Total des dépenses d'équipement	0	648 639	648 639
10	Dotations, fonds divers et réserves			0
13	Subventions d'investissement			0
16	Emprunts et dettes assimilées		55 000	55 000
27	Autres immobilisations financières			0
020	Dépenses imprévues			0
	Total des dépenses financières		55 000	55 000
451	Total des opé. pour compte de tiers			
Total des dépenses réelles d'investissement				
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			
TOTAL		0	703 639	703 639
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE				
				=
TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES				703 639
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap .	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	TOTAL
10	Stocks			0
13	Subventions d'investissement			0
16	Emprunts et dettes assimilées			0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			0
204	Subventions d'équipements versées			0
21	Immobilisations corporelles			0
22	Immobilisations reçues en affectation			0
23	Immobilisations en cours			0
	Total des recettes d'équipement	0	0	0
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)			0
1068	Excédents de fonct. capitalisés			0
138	Autres subv. d'invest. non transf			0
18	Compte de liaison: affectation à ...			0
27	Autres immobilisations financières			0
024	Produits des cessions d'immobilisations		946 575	946 575
	Total des recettes financières	0	946 575	946 575
452	Total des opé. pour le compte de tiers			
	Total des recettes réelles d'investissement	0	946 575	946 575
021	Virement de la section de fonctionnement			0
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections			0
041	Opérations patrimoniales			0
	Total des recettes d'ordre d'investissement		0	0
TOTAL		0	946 575	946 575
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE				8 638 905
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				9 585 480
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (Total RECETTES CUMULEES – TOTAL DEPENSES CUMULEES)				8 881 841

Proposition de budget primitif 2008	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap .	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	TOTAL
011	Charges à caractère général			0
012	Charges de personnel et frais assimilés			0
014	Atténuations de produits		298 534	298 534
65	Autres charges de gestion courante			0
656	Frais de fonct. des groupes d'élus			0
	Total des dépenses de gestion courante	0	298 534	298 534
66	Charges financières			0
67	Charges exceptionnelles			0
68	Dotations aux provisions			0
022	Dépenses imprévues			0
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	0	298 534	298 534
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections			0
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.			
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0	0
	TOTAL		298 534	298 534

+

D 002 RESULTAT REPORTE	
-------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES de fonctionnement CUMULEES	298 534
--	----------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap .	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	TOTAL
013	Atténuations de charges			0
70	Produits des services, du domaine et ventes...			0
73	Impôts et taxes			0
74	Dotations et participations			0
75	Autres produits de gestion courante			0
	Total des recettes de gestion courante	0	0	0
76	Produits financiers			0
77	Produits exceptionnels		298 534	298 534
78	Reprises sur provisions			0
	Total des recettes réelles de fonctionnement		298 534	298 534
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.			
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			
	TOTAL		298 534	298 534

+

R 002 RESULTAT REPORTE	
-------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	298 534
--	----------------

Resultat de FONCTIONNEMENT BP2008 (Total RECETTES CUMULEES – TOTAL DEPENSES CUMULEES) déficit à RESORBER sur la durée du plan de redressement (2008-2011)	0
--	----------

Compte annexe Lotissement Pierre Brossolette

Proposition de budget primitif 2008 – compte principal			II	
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES			A3	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap .	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	TOTAL
10	Stocks			0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			0
204	Subventions d'équipement versées			0
21	Immobilisations corporelles			0
22	Immobilisations reçues en affectation			0
23	Immobilisations en cours			0
	Total des opérations d'équipement			0
	Total des dépenses d'équipement	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves			0
13	Subventions d'investissement		95 108	95 108
16	Emprunts et dettes assimilées			0
27	Autres immobilisations financières			0
020	Dépenses imprévues			0
	Total des dépenses financières		95 108	95 108
451	Total des opé. pour compte de tiers			
Total des dépenses réelles d'investissement				
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			
TOTAL		0	95 108	95 108
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE				203 426
				=
TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES				298 534
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap .	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	TOTAL
10	Stocks		298 534	298 534
13	Subventions d'investissement			0
16	Emprunts et dettes assimilées			0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			0
204	Subventions d'équipements versées			0
21	Immobilisations corporelles			0
22	Immobilisations reçues en affectation			0
23	Immobilisations en cours			0
	Total des recettes d'équipement	0	298 534	298 534
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)			0
1068	Excédents de fonct. capitalisés			0
138	Autres subv. d'invest. non transf			0
18	Compte de liaison: affectation à ...			0
27	Autres immobilisations financières			0
024	Produits des cessions d'immobilisations			0
	Total des recettes financières	0	0	0
452	Total des opé. pour le compte de tiers			
Total des recettes réelles d'investissement				
		0	298 534	298 534
021	Virement de la section de fonctionnement			0
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections			0
041	Opérations patrimoniales			0
	Total des recettes d'ordre d'investissement		0	0
TOTAL		0	298 534	298 534
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				298 534
RESULTAT D'INVESTISSEMENT				0
(Total RECETTES CUMULEES – TOTAL DEPENSES CUMULEES)	

PLAN PLURIANNUEL – HENIN BEAUMONT
PROJECTION DU RETABLISSEMENT DE L'EQUILIBRE AU VU DES DONNEES
ACTUELLES

	A	B	C	D
	CA2008	CA2009	CA2010	CA2011
011 Charges à caractère général	9 317 245	7 272 000	7 344 720	7 418 167
012 Charges de personnel	19 601 090	19 836 303	20 074 339	20 315 231
65 Autres charges de gestion courante	14 858 978	3 504 700	3 539 747	3 575 144
66 Charges financières (y c. ICNE)	1 896 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000
67 Charges exceptionnelles	297 441	50 000	50 000	50 000
68 Dotations aux immos et provisions	879 413	901 398	923 933	947 032
Total des produits	46 850 166	33 764 401	34 132 739	34 505 574

Hypothèses

1%/an
1,2%/an
1%/an
désendettement mais coût croissant
stabilité
2,5%/an - montant ss dte sous estimé

	A	B	C	D
	CA2008	CA2009	CA2010	CA2011
013 Atténuation de charges	1 200 000	1 100 000	1 000 000	1 000 000
70 Produits des services	655 000	664 825	674 797	684 919
73 Impôts et taxes	25 524 705	25 524 705	25 524 705	25 524 705
74 Dotations participations	9 343 244	9 483 393	9 625 644	9 770 028
75 Autres produits de gestion courante	417 500	400 000	400 000	400 000
76 Produits financiers	121 200	50 000	50 000	50 000
77 produits exceptionnels	4 377	20 000	20 000	20 000
Total des charges	37 266 026	37 242 923	37 295 146	37 449 653

Hypothèses

diminution des rembt liés aux contrats aidés
1,5%/an
produits fiscalité locale maintenue 2008-2011
1,5%/an
stabilité

Résultat	-9 584 140	3 478 521	3 162 407	2 944 079
D002	-	9 584 140	6 105 619	2 943 212
R002	-	-	-	-
Solde de clôture fonctionnement	-9 584 140	-6 105 619	-2 943 212	867